



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Réfection du toit-Terrasse - OACI	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-192457/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-192457	Date 2019-02-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-110-15197	
File No. - N° de dossier MTC-8-41345 (110)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-26	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hivon, Michèle	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc110
Telephone No. - N° de téléphone (514) 607-4952 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Réfection du toit terrasse – Maison de l'OACI
Montréal (QC)

MODIFICATION 001

LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE EST MODIFIÉ TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS :

1 - Les soumissionnaires sont avisés que l'**Addenda no 01**, en pièce jointe, fait partie intégrante des documents de soumission.

2 - Les soumissionnaires sont avisés que le document Questions/Réponses no 1 à 4, en pièce jointe, fait partie intégrante des documents de soumission.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITION DEMEURENT INCHANGÉS

SPAC – R.090297_200
Réfection du toit terrasse
Maison de l'OACI

ADDENDA N°01



2019-02-11



2019-02-12



2019-02-11

Émis pour Addenda n°01
2019-02-12

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission et a pour objet de modifier et clarifier les plans et devis du projet précité. Les modifications décrites ci-après entrent en vigueur immédiatement.

ARCHITECTURE

Modifications au cahier des charges

- Remplacer la Section suivante :
 1. 32 33 00 – Mobilier et équipement (4 pages).

Modifications aux dessins

- Remplacer les dessins correspondants par les dessins révisés suivants :

A001	Légende – Notes générales	REV.02
A201	Niveau 5 – Plans de démolition & construction	REV.02
A202	Niveau 4 – Plans de démolition & construction	REV.02
A252	Niveau 4 – Plans des plafonds réfléchis – démolition & construction	REV.02
A351	Niveau 5 – Coupe de bâtiment	REV.02
A453	Niveau 5 – Détails de toiture	REV.02
A454	Niveau 5 – Détails de toiture	REV.02
A456	Niveau 5 – Détails de toiture	REV.02
A511	Plan & élévations - Garde-corps	REV.01
A542	Détails de plafond	REV.02
A551	Détails divers de mobilier	REV.02
A552	Détails divers de mobilier	REV.02
AD452	Niveau 5 – Détails de toiture - Démolition	REV.02
AD453	Niveau 5 – Détails de toiture - Démolition	REV.02

- Modifier les dessins suivants selon les instructions suivantes :

A001 Légende – Notes générales :

- Légende – Plafond :

- o Ajouter à la note : « Zone de plafond de tuile acoustique suspendue à enlever pour permettre les travaux de mécanique, électricité **et structure**. Réinstaller par la suite ».

- Notes spécifiques – Démolition plafond :

- o Ajouter la note D55 : « Prévoir l'assistance de l'entrepreneur afin de procéder au décapage partiel (enduit ignifuge) de la ferme existante, pour que l'ingénieur en structure puisse procéder au relevé. Les données recueillies permettront d'évaluer la pertinence ou non de procéder à un renforcement structural. Si les travaux sont requis, une directive sera émise à cet effet ».

A201 Niveau 5 – Plans de démolition & construction

- Plan de construction – Niv.5 – 2/A201 :
 - o Repositionner la boîte mécanique isolée.
 - o Ajuster les références aux garde-corps.
 - o Aouter la référence à la coupe de garde-corps 3/A453.

A202 Niveau 4 – Plans de démolition & construction

A252 Niveau 4 – Plans des plafonds réfléchis – Démolition & Construction

- Ajouter zone des travaux, autour de l'axe « C » pour travaux en structure.
- Ajouter à la Légende des pièces – existante, la référence aux pièces :
 - o 4.35.23 Reproduction
 - o 4.35.26 Ressources humaines
 - o 4.35.31 Bureau

A252 Niveau 4 – Plans des plafonds réfléchis – Démolition & Construction

- Plan 1/A252 : Ajouter référence à la note « D55 ».

A351 Niveau 5 – Coupe de bâtiment

- Coupe 1/A351 : Ajuster élévation du comptoir.
- Coupe 2/A351 : Ajouter la référence au détail 7/A542.

A453 Niveau 5 – Détails de toiture

- Remplacer la page.

A454 Niveau 5 – Détails de toiture

- Note spécifique 1) : Éliminer la phrase « sans coût additionnels » à la fin du paragraphe.
- Détail 5/A454 : Modifier la dimension de la cote par: « **915mm long X 610mm large (max.)**. Coordonner avec mécanique ».

A456 Niveau 5 – Détails de toiture

- Détail 2/A456 : Clarifier la note suivante du: « Revêtement en plaque d'aluminium à démanteler pour permettre les travaux de structure. Réinstaller par la suite ».

A511 Plan & élévations – Garde-corps

- Ajouter la page avec dessins 1-2-3/A511 et Légende des Notes spécifiques.

A542 Détails de plafond

- Ajouter le détail 7/A542 : Coupe – Enseigne de sortie.

A551 Détails divers de mobilier

- Détails 1-3/A551 : Repositionner la boîte mécanique isolée et modifier la note: « Boîte mécanique isolée, dissimulée sous le comptoir. **610mm X 915mm (max.)**. À coordonner avec mécanique ».
- Détails 1-2-3/A551 : ajouter la référence à la coupe 8/A551.
- Détails 6-7/A551 : Note « AC.PL/GV/PP » : Préciser « Couleur charbon ».
- Ajouter le détail 8/A551 – Coupe / Élévation – Comptoir – MOB.URB.I.1.

A552 Détails divers de mobilier

- Détail 1/A552 : Éliminer la référence au détail 5/A454.
 - Détails 1-2-3-4/A552 : Note « AC.PL/GV/PP » : Préciser « Couleur charbon ».
-

A553 Détails divers de mobilier

- Détail 9/A553 : Ajuster dimensions du bac.

AD452 Niveau 5 – Détails de toiture – Démolition

- Détail 2/AD452 : Modifier la note comme suit: « Garde de ballast existant à enlever ».

AD453 Niveau 5 – Détails de toiture – Démolition

- Détail 1/AD453 : Modifier le titre du dessin par : « Coupe-parapet axe « A » & « 9 » - Démolition ».
- Détail 2/AD453 : Modifier le titre du dessin par: « Coupe-parapet axe « A » - Démolition ».
- Détail 1-2/AD453 :
 - o Modifier la note des panneaux comme suit: « Plaque et panneau à enlever à des fins d'inspection, découper largeur de **600mm (X hauteur parapet)** aux ancrages à fins d'inspection, pour évaluer l'état de la connexion ».
 - o Modifier la note des ancrages comme suit : « Ancrages existants à enlever (couper) ».

MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ

Modifications au cahier des charges

- Voir Addenda Pageau Morel no.01 – Mécanique | Électricité pour modifications au cahier des charges.

Modifications aux dessins

- Voir Addenda Pageau Morel no.01 – Mécanique | Électricité pour modifications aux dessins.

STRUCTURE

Modifications aux dessins

- Voir Addenda SDK no.01 – Structure pour modifications aux dessins.

Pièces jointes : Section de devis 32 33 00 – Mobilier et équipement.

Pages A001, A201, A202, A252, A351, A453, A454, A456, A511, A542, A551, A552, AD452, AD453.

Addenda no.01 Pageau Morel et documents attachés.

Addenda no.01 SDK et documents attachés.

Addenda émis précédemment : aucun

Préparé par: M.P.	Revu par: D.E.	Approuvé par: C.H.
-------------------	----------------	--------------------

1.0 GÉNÉRALITÉS

1.1 Exigences Connexes

- .1 Sections ou divisions pour coordination ou pour référence aux produits connexes
 - .1 **Section 05 05 00** Matériaux et finition de base relatifs au métal
 - .2 **Section 05 50 00** Ouvrages métalliques
 - .3 **Section 06 10 00** Ouvrage en bois – Charpenterie et gros œuvre
 - .4 **Section 07 20 00** Isolants thermiques
 - .5 **Section 07 52 00** Toiture membrannée (bitume modifié)
 - .6 **Section 09 30 00** Carrelage
 - .7 **Section 09 91 00** Peinture
 - .8 **Mécanique**
 - .9 **Électricité**

1.2 Conditions

- .1 Les sections de la Division 01 – Exigences générales font partie intégrante de cette section.

1.3 Références

- .1 Se conformer à toutes les normes indiquées dans cette spécification à moins que de plus strictes exigences soient indiquées ci-après.
- .2 American Society for Testing and Materials (ASTM)
 - .1 ASTM A36/A36M - 08, Standard Specification for Carbon Structural Steel.
 - .2 ASTM A53/A53M - 12, Standard Specification for Pipe, Steel, Black and Hot Dipped, Zinc Coated Welded and Seamless.
 - .3 ASTM A123/A123M - 13, Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products.
 - .4 ASTM A153/A153M – 16, Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware
- .3 American Wood Protection Association (AWPA)
 - .1 AWPA M2-11, Standard Inspection of Treated Wood Products
 - .2 AWPA U1-13, American Wood Protection Association Standard – User Category System: User Specification for Treated Wood
- .4 American Woodwork Institute / Association des manufacturiers de menuiserie architecturale du Canada Architectural / Woodwork Institute (AWI / AWMAC / WI)
 - .1 Normes nord-américaines de menuiserie architecturale, édition 3.1
- .5 South Air Quality Management District, California State (SCAQMD)
 - .1 SCAQMD Rule 1113-11, Architectural Coatings
 - .2 SCAQMD Rule 1168-05, Adhesives and Sealants Applications
- Rev.2 .6 **UL 4041 (Canada) ou EN-581 (Europe).**
- .7 Voir la **Section 01 41 00** pour la légende des acronymes.

1.4 À soumettre

- .1 Soumettre les documents et articles tels qu'indiqués dans la **Section 01 33 00**

1.5 Gestion et élimination des déchets

- .1 Exécuter la gestion et l'élimination des déchets selon les exigences de la **Section 01 74 21**

2.0 PRODUITS

2.1 Généralités

- .1 Cette Section comprend tous les matériaux, équipements, outils et la main-d'œuvre requis pour la fourniture et l'installation des produits pour l'amélioration du site, complets avec les accessoires requis.
- .2 Tout produit acceptable dont les noms de fabricant, fournisseur ou modèle sont mentionnés ci-dessous correspond au seuil minimum de qualité acceptable.
- .3 Sauf si autrement indiqué, certains produits connexes requis pour les travaux de cette Section sont spécifiés dans d'autres Sections, tels qu'indiqués **ci-dessous**.

Rev.2

- .4 **Mobilier urbain type MOB.URB* :**
 - .1 **Contenu recyclé : au moins 30%**
 - .2 **Recyclable (en fin de vie) : au moins 20%**
 - .3 **Patins en nylon.**

2.2 Type EC.DEC/BO.D – Écran d'intimité en bois dur

- .1 Écran décoratif en bois dur Type BO.D sur structure et supports d'acier galvanisé Type AC.GV/PP fini Type F.GV.1 et F.PP.5, voir les élévation et détails sur les **dessins**.

2.3 Mobilier urbain intégré

- .1 Type MOB.URB.I.1 – Comptoir de services: dans lequel est incorporé l'équipement de préparation et de service d'aliments. Construit sur un bâti en acier galvanisé Type AC.GV, fini Type F.GV.1, recouvert de panneaux de fibrociment Type PN.FCIM., supportant le dessus de comptoir en pierre naturelle et les façades en pierre naturelle et en céramique.
- .2 Type MOB.URB.I.2 – Bacs à plantation: constitué d'un bac en tôles et renforts en cornières d'acier galvanisé Type AC.GV, fini Type F.GV.1, avec parement extérieur en bois d'Ipé Type BO.D, le tout supporté par un bâti en acier galvanisé prépeint AC.PL.GV/PP, finis Type F.GV.1 et Type F.PP.5, avec pattes en polyéthylène de haute densité. L'intérieur du bac est recouvert d'une membrane d'étanchéité autocollante Type MEMB.21a, d'une isolation rigide de 50 mm Type ISOL.1T et d'une membrane tissée filtrante Type MEMB.31. Faire des percements pour drainage tel qu'indiqué. Voir les **dessins**.
- .3 Type MOB.URB.I.3 – Table mobile en bois: constitué d'un bâti en acier galvanisé Type AC.GV, fini Type F.GV.1, avec parement extérieur en bois Ipé, Type BO.D, Repose-pieds en acier inoxydable Type INOX.1 et niveleur en acier inoxydable pour pattes de tables Type NIV.T.1. Voir **dessins**.

- .4 Type MOB.URB.I.4 – Boîtier pour dissimuler les bossoirs: constitué d'un bâti en acier galvanisé Type AC.GV, finis Type F.GV.1, avec parement extérieur en bois Ipé, Type BO.D, et niveleur en acier inoxydable pour pattes de tables Type NIV.T.1. Voir les **dessins**.

2.4 Mobilier urbain

- Rev.2 .1 Type MOB.URB.1 – Table (M2): ronde de 915 mm de diamètre et de 762 mm de hauteur, en tôle et tubulaires d'acier fini à l'émail cuit, couleur **gris pâle**. Voir les **dessins**.
- .2 Type MOB.URB.2 – Table (M4): ronde de 610 mm de diamètre et de 1067 mm de hauteur, en tôle et tubulaires d'acier fini à l'émail cuit, de couleur **gris pâle**. Voir les **dessins**.
- .3 Type MOB.URB.3 – Table (M6): 1200 X 1200 X 400 H, châssis en fonte d'aluminium prépeint avec dessus de table en grès cérame; couleur du châssis: **blanc**. Voir les **dessins**.
- .4 Type MOB.URB.4 – Table (M7): 760 X 760 X 400 H, châssis en fonte d'aluminium prépeint avec dessus de table en grès cérame. Couleur du châssis: **blanc**. Voir les **dessins**.
- .5 Type MOB.URB.5 – Chaise (M1): construites en treillis métallique soudé à un châssis en acier, finis à l'émail cuit, de couleur **gris pâle**. **Empilables (4 minimum)**. Voir les **dessins**.
- .6 Type MOB.URB.6 – Chaise (M3): construites en treillis métallique soudé à un châssis en acier, finis à l'émail cuit, de couleur **gris pâle**. **Empilables (4 minimum)**. Voir les **dessins**.
- .7 Type MOB.URB.7 – Chaise (M5): construites en treillis métallique soudé à un châssis en acier, finis à l'émail cuit, de couleur **gris pâle**, avec coussins. **Empilables (4 minimum)**. Voir les **dessins**.
- .8 Type MOB.URB.8 – Table (M8): 1500 X 600 X 400 H, châssis en fonte d'aluminium prépeint avec dessus de table en grès cérame (**blanc/gris pâle**); couleur du châssis: **blanc**. Voir les **dessins**.
- .9 **Réceptacle à cigarette mural: en acier inoxydable, d'environ 508mm de haut X 64mm de diamètre. Prévoir 2 unités pour remplacer les réceptacles à cigarettes existants.**

2.5 Accessoires

- .1 Type PN.FCIM.1 – Panneau de fibrociment: plaque plane en fibrociment polymérisé, à face lisse, 12 mm d'épaisseur, 19.53 kg/m² et 1500 kg/m³; utilisée comme panneau d'appui. Voir les **dessins**.
- .2 Type MEMB.21a – Membrane pare-air/vapeur ou membrane-solin de bitume modifié, un pli:
- .1 Membrane en bitume polymère modifié SBS, conforme à la norme CGSB 37-GP-56M (9^e ébauche), type 2, classe C, grade 2, où applicable.
- .2 Auto-adhésive: d'une épaisseur minimale de 3mm, avec une toile de renfort composite, l'endos auto-adhésif recouvert d'un papier silicone détachable, et la face supérieure recouverte de sable, pour recevoir la couche de finition auto-adhésive.
- Produits acceptables:
- .1 "Sopralène Stick HR-20" par Soprema Inc.
- .2 Tel que fabriqué par Henry Canada (Bakor).
- .3 Tel que fabriqué par IKO.
- .4 Ou équivalent approuvé pendant la période d'appel d'offres selon les modalités prévues aux soumissionnaires.
- .3 Apprêts et adhésifs: Tel que recommandé par le fabricant.

- .3 Type MEMB.31 – Membrane tissée filtrante:
 - .1 Toile tissée ou non-tissée aiguilletée, de polyéthylène, polypropylène ou de polypropylène/polyester, stabilisée aux rayons ultraviolets, perméable à l'eau.
- .4 Type NIV.T.1 – Niveleur pour pattes de table: niveleur à patin avec écrou, pouvant pivoter d'environ 8° en acier inoxydable, de longueur appropriée, patin de polypropylène. Diamètre de base; 50 mm, tige filetée 12 mm de diamètre, longueur de la tige 34mm, capacité de charge 160 kg.

3.0 EXÉCUTION

3.1 Installation des mobiliers urbains

- .1 Assembler et installer le mobilier urbain conformément aux instructions du fabricant.
- .2 Installer les membranes autocollantes des bacs à fleurs selon les recommandations des manufacturiers

3.2 Retouches

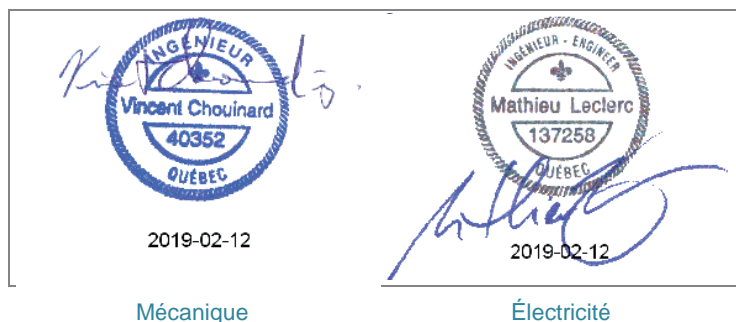
- .1 Réparer les surfaces galvanisées endommagées. Nettoyer les surfaces endommagées avec une brosse métallique en enlevant les couches de zinc détachées et fendues. Appliquer sur les surfaces endommagées deux couches de Type AP.RT/GV.
- .2 Retoucher également les surfaces prépeintes ou enduites.

3.3 Nettoyage

- .1 Faire le nettoyage selon les prescriptions de la **Section 01 74 11**.
- .2 Nettoyer et égaliser les surfaces de terre remuée au cours des travaux.

Fin de la Section

ADDENDA PAGEAU MOREL N° 1



1 GÉNÉRAL

- 1.1 Le présent addenda fait partie intégrante des documents du contrat et doit être lu conjointement avec les documents. Il a préséance en cas de contradiction.

2 PORTÉE

- 2.1 Ajout d'un appareil de mesurage électrique pour le panneau de contrôle de chauffage radiant.
- 2.2 Modification de l'emplacement des nouveaux panneaux électriques du niveau 4 au niveau 5.

3 DESCRIPTION ÉLECTROMÉCANIQUE

- 3.1 Devis – Section 00 01 10

- 3.1.1 La table des matières est révisée, mais non émise avec le présent addenda.

- 3.2 Devis – Section 25 30 02

- 3.2.1 L'article 3.5 est ajouté comme suit :

3.5 APPAREIL DE MESURAGE ÉLECTRIQUE DU CHAUFFAGE RADIANT

- .1 *Installation du filage et raccordement du lien de communication BACnet MS/TP de l'appareil de mesurage électrique au SGE. Programmer les tableaux de consommation journaliers et mensuels de la consommation électrique des unités de chauffage radiant.*

- 3.3 Devis – Section 26 09 23.01


- 3.3.1 La section est ajoutée au devis et émise avec le présent addenda.

- 3.4 Dessins MÉCANIQUE

- 3.4.1 Aucune révision aux dessins.

- 3.5 Dessins ÉLECTRICITÉ

- 3.5.1 Les dessins sont révisés selon la liste des dessins émise avec le présent addenda.

Partie 1  **Général**

1.1 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI C39.1-1981, Requirements for Electrical Analog Indicating Instruments.
- .2 Groupe CSA (CSA)
 - .1 CAN3-C17-FM84 (C2015) , Compteurs pour courant alternatif.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00- Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les appareils de comptage et les appareils de mesure de tableaux de commutation. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Les fiches techniques doivent illustrer le compteur et l'appareil de mesure; elles doivent indiquer leurs dimensions hors-tout, ainsi que les cotes de perçage du tableau, et comprendre un gabarit de découpage de l'installation.

1.3 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la section 01 61 00- Exigences générales concernant les produits.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les appareils de comptage et les appareils de mesure de tableaux de commutation de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

Partie 2 Produit

2.1 COMPTEURS

- .1 Les caractéristiques sont les suivantes :
 - approuvé par Industrie Canada pour le mesurage de facturation;
 - conforme aux normes ANSI C12 et CSA C17;
 - opéré par microprocesseur;
 - pour montage dans un cabinet de mesurage;
 - calcul des valeurs suivantes :
 - kW, kVA et kvar (avance ou retard);
 - V et I par phase;
 - facteur de puissance;
 - précision de la mesure : 0,5 % pour l'électronique et 2 % pour l'électromécanique;
 - système 3 phases, 3 fils;
 - 3 éléments en étoile;
 - tension (Vc.a.): 600;
 - courant (A) : 100;
 - fréquence (Hz) : 60;
 - mémoire non volatile pour emmagasiner l'information lors d'une panne de courant;
 - deux (2) sorties à contacts du type C ou A pouvant être programmées pour fournir les impulsions de Wh, VAh, varh.;
- .2 La lecture des données électriques sera envoyée au système d'énergie existant du bâtiment via le protocole de communication BACnet.
- .3 La programmation, la mise en service et la formation du personnel d'entretien devront être exécutées par le fabricant.
- .4 Un dispositif de court-circuitage des transformateurs de courant doit être prévu sous l'enregistreur de consommation.
- .5 Modèle : du même type que les compteurs existants, tel que WattNode BACnet du manufacturier Continental Control Systems.

2.2 ARMOIRE POUR COMPTEURS

- .1 Armoire certifiée CSA de type Nema 1.

2.3 ARMOIRE POUR TRANSFORMATEURS DE MESURE

- .1 Armoire certifiée CSA de type Nema 1.

2.4 TRANSFORMATEUR DE COURANT

- .1 Les transformateurs de courant doivent être compatibles avec le compteur, et avec les caractéristiques suivantes :
 - .1 À noyau ouvrant
 - .2 Precision: 1%
 - .3 Plage de courant : 1% - 120%

2.5 INSTALLATION EN USINE

- .1 Installer les compteurs et les transformateurs de mesure dans des compartiments distincts du tableau de commutation.
- .2 S'assurer que les transformateurs de courant de chaque phase sont suffisamment éloignés les uns des autres.
- .3 Vérifier la concordance des connexions et la polarité aux compteurs, appareils de mesure, transformateurs d'intensité, transducteurs, sources de signaux et alimentations électriques.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des appareils de comptage et des appareils de mesure de tableaux de commutation, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

3.2 INSTALLATION DU MATÉRIEL DE MESURE

- .1 Installer le compteur et les transformateurs de mesure dans un endroit exempt de vibrations et de secousses, pour le panneau de contrôle de chauffage.
- .2 Faire les raccordements selon les indications des schémas.
- .3 Raccorder les armoires du compteur et des transformateurs de mesure aux bornes de mise à la terre.
- .4 Installer les compteurs à moins de 9 m des transformateurs de mesure.

3.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE

- .1 Faire les essais conformément à la section 26 05 00- Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux et selon les recommandations du fabricant.
- .2 Faire les essais en simulation d'exploitation alors que les compteurs et les appareils de mesure sont coupés du signal permanent et des autres sources d'alimentation électrique.
- .3 Vérifier la concordance des connexions et la polarité aux compteurs, appareils de mesure, transformateurs de potentiel et d'intensité, transducteurs, sources de signaux et alimentations électriques.
- .4 Faire les essais nécessaires à la réalisation d'un étalonnage précis.

- .5 Ne pas démonter les compteurs ni les appareils de mesure.

3.4 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11- Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11- Nettoyage.

3.5 PROTECTION

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des appareils de comptage et des appareils de mesure de tableaux de commutation.

FIN DE LA SECTION

LISTE DES DESSINS *Drawing list*

ÉMISSION / Issue	
DATE	12/02/2019
RAISON / Reason	Émis Pour addenda No1 / Issued for addendum No1

PAGE	NUMÉRO / Number	TITRE DU DESSIN / Drawings title	RÉVISION / Revision	DESCRIPTION
SÉRIE 000 - GÉNÉRAL / GENERAL				
E-001	PN-LE-N	Légende électrique / Electrical legend	2	Émis / Issued
E-002	PN-DT-N	Détail / details	1	
E-003	PN-DT-N	Détail / details	2	Émis / Issued
SÉRIE 050 - DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE / ELECTRICAL DISTRIBUTION				
E-051	PN-DS-N	Distribution électrique / Electrical distribution	2	Émis / Issued
E-052	PN-PAN-N	Panneaux électrique / Electrical panels	2	Émis / Issued
SÉRIE 100 - ÉCLAIRAGE / LIGHTING				
E-101	PN-PFD-N	Éclairage et alarme incendie au plafond niveau 4 existant & modifié / Lighting and fire alarm at ceiling level 4 demolition & modified	2	Émis / Issued
E-102	PN-PFD-N	Éclairage au plancher niveau 5 existant & modifié / Lighting on floor level 5 existing & modified	2	Émis / Issued
E-103	PN-PFD-N	Éclairage et alarme incendie au plafond niveau 5 existant & modifié / Lighting and fire alarm at ceiling level 5 demolition & modified	2	Émis / Issued
SÉRIE 200 - SERVICES / SERVICES				
E-201	PN-PRS-N	Services niveau 4 existant & modifié / Services level 4 existing & modified	2	Émis / Issued
E-202	PN-PRS-N	Services niveau 5 démolition & modifié / Services level 5 demolition & modified	2	Émis / Issued

ADDENDA

Date :	11 février 2019
Dossier :	171214
Numéro d'addenda :	ADDENDA 1
Objet :	Ferme à vérifier

Ajout d'une note en plan concernant le dégarnissage partiel d'une ferme d'acier existante.

Préparé par :

Simon Vallée St-Pierre ing.

Initiales :



QUESTION 1

Is it possible to confirm whether anchoring plates are intermittent or continuous, please? If they are intermittent, is it possible to make them continuous. It's the best solution.

Also, we need guardrail elevations plans in order to understand the construction and offer a fair price.

Glazing is not the same dimension on the 2 axis, according to scale. Is this normal? How should we position glazing at their junction? Will they be aligned at the top or the bottom? Will the glass be cut at angle?

Please, send us more detail for the new guardrail.

ANSWER 1

Currently existing anchors are intermittent. Our intention is to reuse existing anchor points for the new guardrail, that's why we have intermittent anchors plates. However, this is not ideal given the gap between anchorages. We will issue a clarification in that behalf.

The difference in height is due to the fact that existing anchors are not at the same height, on both axes. We will issue a clarification in that behalf.

Guardrail details will be part of an addendum that will be issued shortly.

QUESTION 2

The Ville-Marie Tunnel is under ICAO. We need to know the acceptable load for the shipping dock to determine the proper crane weight.

ANSWER 2

In the specifications, in section 01 14 00 article 1.3 Access to the building, you will find information on access management for the project.

Amongst other informations, you will find point 3.3:

"The maximum load is limited to 12 kPa according to the category provided for in the National Building Code."

QUESTION 3

Also, will our container have to be moved every day given the limited space?

ANSWER 3

It will be possible, for the selected contractor, to use the area identified in the annexed document, to install a container for an extended period. The presence of the container must not interfere with traffic. You will need to coordinate the exact positioning and duration of the installation with the Departmental Representative

QUESTION 4

There appears to be no specification for the Natural Gas Grill requested in the Roof Terrace Refinishing Project

Is it possible to have more precision in order to be able to provide a suitable price?

ANSWER 4

You will find in the project manual at the Section 11 44 00 - *Food Preparation and Service Equipment* a detailed description of the desired characteristics as well as the names of three products meeting these characteristics

ANNEX 1

